

Service instructeur

DECS - service collèges, appui et ressources

Service consulté

Service Développement Culturel, Educatif et Sportif

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL

Résumé : Au titre de sa politique culturelle, le Conseil départemental a adopté différents dispositifs permettant de soutenir diverses composantes du secteur culturel : « expressions artistiques », « lieux de diffusion et opérateurs culturels », « développement culturel des territoires » et « enseignement artistique et pratique ».

Il est proposé, dans le présent rapport :

I. Expressions artistiques

- d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement pour un montant total de 36 200 € à 10 associations et 2 communes pour des aides aux projets ;

II. Lieux de diffusion et opérateurs culturels

- d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement pour un montant total de 118 000 € en faveur de la Comédie de l'Est de Colmar, du Centre Rhénan d'Art Contemporain Alsace (CRAC) d'Altkirch, la Ville de Kembs et la Ville de Huningue (CTV Trois Pays) ;

III. Soutien au développement culturel des territoires

- d'attribuer et d'autoriser, pour les structures à rayonnement territorial intégrées dans les CTV 2^{ème} génération, le versement de subventions de fonctionnement pour un montant total de 60 000 € en faveur de collectivités et associations, dont la Communauté de Communes de Thann-Cernay, le Relais Culturel de Thann et l'Espace Culturel Grün (CTV Thur-Doller) ;

IV. Enseignement artistique et pratique

- d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement pour un montant total de 130 000 € en faveur du Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC) ;

Il vous est également proposé d'approuver et de m'autoriser à signer les conventions et l'avenant à intervenir avec la Comédie de l'Est de Colmar, la Communauté de Communes de Thann-Cernay, le Relais Culturel de Thann et l'Espace Culturel Grün et le CDMC.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la 7^{ème} Commission réunie le 1er juillet 2016.

Au titre de sa politique culturelle, le Conseil départemental a adopté différents dispositifs permettant d'accompagner l'animation et le développement culturel des territoires via le soutien aux collectivités ou associations ou dans le cadre de son adhésion à des syndicats mixtes.

Lors de sa réunion du 1^{er} juillet 2016, la Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné des demandes de subvention relevant des lignes budgétaires consacrées aux dispositifs précités et proposé les interventions suivantes, récapitulées dans les tableaux joints en *annexe 1* au rapport.

I. EXPRESSIONS ARTISTIQUES

14 demandes de subvention ont été soumises en Commission de la Culture et du Patrimoine pour la mise en œuvre de projets qui relèvent des 4 thématiques suivantes :

- ✓ Festivals
- ✓ Diffusion Musicale
- ✓ Création/Diffusion Artistiques
- ✓ Education Artistique et Culturelle

Parmi celles-ci, la Commission a proposé d'en retenir 12, pour un montant total de **36 200 €**. Par ailleurs, deux demandes relevant de ce dispositif ont fait l'objet d'un avis défavorable.

II. LIEUX DE DIFFUSION ET OPERATEURS CULTURELS

4 demandes d'aides financières ont été examinées favorablement par la Commission de la Culture et du Patrimoine. Elles portent sur la mise en œuvre de projets artistiques et culturels dans le cadre de partenariats en faveur des structures citées ci-dessous pour un montant total de **118 000 €**, répartis comme suit :

Structures à rayonnement départemental et au-delà

1) Comédie de l'Est de Colmar

Convention pour l'attribution d'une subvention complémentaire en 2016

Lors de la Commission Permanente du 13 mai 2016, l'Assemblée départementale a voté l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 100 000 € en faveur de la Comédie de l'Est de Colmar dans le cadre de son projet artistique et culturel formalisé dans une convention de partenariat pour la période 2016-2018. Au vu des projets portés par l'association qui intègrent les priorités départementales notamment en direction des publics et des territoires, il vous est proposé d'attribuer une subvention complémentaire de **20 000 €**, portant ainsi le montant total de l'aide départementale en faveur de la Comédie de l'Est à **120 000 €** en 2016.

A cet effet, il vous est proposé d'approuver et de m'autoriser à signer la convention à intervenir entre le Département et la Comédie de l'Est au titre de 2016, en *annexe 2* au rapport.

2) Centre Rhénan d'Art Contemporain Alsace (CRAC) à Altkirch

En date du 5 août 2013, le Département du Haut-Rhin a signé une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'État, la Région Alsace Champagne Ardenne Lorraine, la Ville d'Altkirch et le Centre Rhénan d'Art Contemporain Alsace (CRAC Alsace) pour la période 2013-2016.

Cette convention a pour objet d'approuver le programme artistique et culturel du CRAC sur la période précitée, les modalités et les conditions d'octroi des aides partenariales pour sa mise en œuvre ainsi que les modalités de suivi de ce partenariat.

Dans ce cadre, le CRAC Alsace met en œuvre des projets de diffusion et de médiation visant à rendre l'art contemporain plus accessible à tous les publics.

Il privilégie également des actions de proximité en faveur de la population locale en développant des partenariats avec différents acteurs présents sur le territoire, parmi lesquels pourra figurer la médiathèque du Sundgau qui vient d'ouvrir ses portes en juin dernier.

Au titre de 2016, il est proposé d'attribuer au CRAC Alsace une subvention de fonctionnement de **68 000 €**.

Structures à rayonnement territorial intégrées dans le Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays 2014/2019

1) Ville de Kembs : Espace Rhéнан

Convention 2015-2017 Département/Ville de Kembs portant sur le développement culturel de l'Espace Rhéнан

L'Espace Rhéнан est un équipement à vocation multiple dont la gestion est assurée d'une part, par la Ville de Kembs pour ses installations et d'autre part, par une association pour la partie animation.

Au titre de son action culturelle, la Ville de Kembs a engagé une démarche visant à faire de cet équipement, dès son ouverture au public en 2004, un pôle culturel en capacité de répondre aux aspirations des publics de son territoire.

Pour accompagner cette ambition et compte tenu du rayonnement territorial de cette structure de proximité, le Département a intégré l'Espace Rhéнан de 2015 à 2017 au Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays de 2014/2019 et a signé une convention de partenariat portant sur le développement culturel de ce lieu de diffusion en date du 13 novembre 2015.

A cet effet, il est proposé d'attribuer à la Ville de Kembs une aide départementale pour l'Espace Rhéнан en 2016 d'un montant de **15 000 €** ciblée sur la diffusion (2 compagnies régionales au moins), la médiation et les résidences de création.

2) Ville de Huningue : Le Triangle

Convention 2014-2016

Conformément à la convention du 8 décembre 2014, complétée par son avenant n°1 en date du 23 octobre 2015 qui prévoit que l'aide départementale est déterminée chaque année, il est proposé d'attribuer en 2016, à la Ville de Huningue pour le Triangle, une subvention de **15 000 €** pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel et plus particulièrement pour :

- les actions de médiation en direction des publics relevant de la compétence du Département
- la diffusion intégrant au moins 2 compagnies régionales
- la création avec l'accueil en résidence d'au moins une compagnie régionale par an.

III. SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL DES TERRITOIRES (Contrats Culture)

Cette politique, intégrée dans les CTV, vise à soutenir, au travers de Contrats Culture, des collectivités engagées dans une démarche de développement culturel pour leur territoire. Au cours de sa réunion du 1^{er} juillet 2016, la Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné la demande de la Communauté de Communes Thann/Cernay, du Relais Culturel de Thann et de l'Espace Grün de Cernay.

Contrat de Territoire de Vie Thur/Doller 2014/2019

Communauté de Communes Thann/Cernay (CCTC) – Relais Culturel de Thann – Espace Grün Cernay : mise en œuvre du projet culturel de territoire en 2016.

La Communauté de Communes de Thann/Cernay (CCTC) a engagé en 2014 une réflexion pour l'élaboration d'un projet culturel à l'échelle de son nouveau périmètre territorial dont les grands axes ont été définis en 2015.

Afin de permettre la poursuite de la dynamique culturelle sur ce territoire en 2016, l'aide du Département est sollicitée au titre du Contrat de Territoire de Vie Thur/Doller 2014-2019.

A cet effet, une convention, jointe en *annexe 3* au rapport, visant à soutenir ce projet culturel pour 2016 est proposée entre le Département, la Communauté de Communes de Thann/Cernay, le Relais Culturel de Thann et l'Espace Grün, avec une aide départementale globale de **60 000 €**.

IV. ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET PRATIQUE (Schéma Départemental des Enseignements Artistiques)

Dans le cadre du soutien départemental en faveur des structures concourant à la mise en œuvre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement complémentaire de **130 000 €** en faveur du Conseil Départemental pour la Musique et la Culture de Guebwiller (CDMC), portant ainsi la subvention annuelle 2016 de 450 000 € à 580 000 € (pour mémoire, l'aide départementale globale était de 1 010 000 € en 2015).

Cette subvention complémentaire permettra à l'association de finaliser la structuration de son projet artistique et culturel, tant vis-à-vis de la pratique amateur que de l'enseignement artistique.

A cet effet, il vous est proposé d'approuver et de m'autoriser à signer l'avenant n°2 à la convention du 29 janvier 2016 entre le Département et le CDMC, en *annexe 4* au rapport.

En conclusion, il est proposé, au titre des politiques :

I EXPRESSIONS ARTISTIQUES

- d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement pour des aides aux projets listés dans les tableaux joints en *annexe 1* au rapport pour un montant total de **36 200 €**, dont :
- **10 000 €** à prélever sur la ligne du budget départemental 2016 sur le Programme D721 Imputation 65-311-65734-2347-371,
- **26 200 €** à prélever sur la ligne du budget départemental 2016 sur le Programme D721 Imputation 65-311-6574-2347-371 ;

II LIEUX DE DIFFUSION ET OPERATEURS CULTURELS

- d'attribuer et d'autoriser le versement des subventions de fonctionnement pour un montant global de **118 000 €** dont :
 - **20 000 €** en faveur de la Comédie de l'Est à Colmar ;
 - **68 000 €** en faveur du Centre Rhénan d'Art Contemporain Alsace (CRAC Alsace) à Altkirch ;
- de prélever les crédits correspondants sur la ligne du budget départemental 2016 sur le programme D722 Imputation 65-311-6574-2357-371 ;

et, au titre du Contrat de Territoire de Vie Trois Pays :

- **15 000 €** en faveur de la Ville de Kembs pour l'Espace Rhénan ;
- **15 000 €** en faveur de la Ville de Huningue pour le Triangle ;
- de prélever les crédits correspondants sur la ligne du budget départemental 2016 sur le programme K816 Imputation 65-311-65734-35881-006 ;

III SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL DES TERRITOIRES (Contrats Culture)

- d'attribuer et d'autoriser, dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie Thur Doller, le versement d'une subvention globale de **60 000 €** en 2016, dont :
 - **20 000 €** en faveur de la Communauté de Communes Thann-Cernay ;
 - **20 000 €** en faveur du Relais Culturel à Thann ;
 - **20 000 €** en faveur de l'Espace Culturel Grün à Cernay ;
- de prélever les crédits correspondants sur le programme K 814 Imputations 65-311-65734-35681-006 et 65-311-6574-35681-006 ;

IV ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET PRATIQUE (Schéma Départemental des Enseignements Artistiques)

- d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention complémentaire de fonctionnement pour un montant total de **130 000 €** en faveur du Conseil Départemental pour la Musique et la Culture de Guebwiller (CDMC) ;
- de prélever les crédits correspondants sur la ligne du budget départemental 2016 sur le Programme D726 Imputation 65-311-6574-2397-371 ;

- précise que l'ensemble de ces subventions feront l'objet d'un paiement unique ;
- d'approuver et de m'autoriser à signer :
 - la convention à intervenir entre le Département et la Comédie de l'Estau titre de 2016, en annexe 2 au rapport ;
 - la convention visant à soutenir le projet culturel de territoire pour 2016 entre le Département, la Communauté de Communes de Thann/Cernay, le Relais Culturel de Thann et l'Espace Grün en *annexe 3* au rapport ;
 - l'avenant n°2 à la convention du 29 janvier 2016 entre le Département et le CDMC en *annexe 4* au rapport ;

- de prendre acte des renseignements portés sur les listes jointes en *annexe 1* au rapport qui récapitulent les projets subventionnés par le Département avec les cofinancements prévisionnels des autres partenaires, collectivités territoriales.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN